

Le squat de l'îlot Berthelot : des développements et les revendications

Soumis par [CarlDesjardins](#) , Mercredi 22 Mai 2002 - 18:47

[Fil de presse](#) / [Logement](#) / [Logement](#)

(QUÉBEC) En raison de l'occupation d'un immeuble abandonné, la ville aurait commencé à négocier avec les squatters de l'îlot Berthelot. En effet, la ville de Québec a envoyé un communiqué de presse en date du 20 mai.

Selon M. Claude Larose, la ville est en discussion avec deux promoteurs pour que l'espace restant de l'îlot Berthelot soit utilisé à la fois pour la construction de condos et de coopératives d'habitation. Dans le communiqué de la ville de Québec, on y parle que, dans le projet à l'étude, le terrain soit divisé à parts égales entre les deux types d'habitations.

L'affront est que la ville se dit « très sensible » aux revendications des squatters et du FRAPRU et, de plus, ils disent faire le maximum pour répondre aux besoins et favoriser la construction de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il est remarquable de voir que la ville met tant d'efforts dans la construction de condominium de luxe.

Les revendications des squatters

[...] Jusqu'à présent, le seul grand chantier visible dans la ville de Québec reste celui de Saint-Rock où s'élèvent condominiums de luxe et tours à bureaux. Suite à cela, les squatters demandent dans quelle mesure la ville subventionne ce type de construction proportionnellement aux sommes investies dans le logement social. Afin de résoudre la crise, la moindre des choses serait de construire 1000 unités de logements. Selon les squatters, les condos ne répondent pas du tout aux besoins de la population en matière de logement mais ils nuisent à l'épanouissement d'une vie de quartier. La ville, de concert avec la Commission de la Capitale Nationale, préfère s'occuper de l'industrie touristique plutôt que des problèmes de pénuries de logements.

Dans cette perspective, les occupantEs du 920 de la Chevrotière revendiquent donc :

- 1-** Que les gens de la communauté puissent réaliser un projet de coopérative d'habitation avec les bâtiments du 920 et 921 rue de la Chevrotière et les terrains qui les entourent.
- 2-** Que la ville de Québec, à l'instar de ce qui se fait déjà à Montréal, établisse un moratoire sur la conversion de logement en condominium tant et aussi longtemps que le taux d'inoccupation des logements demeure inférieur à 3 %.
- 3-** Que le gouvernement du Québec s'engage à construire 8000 unités de logement social par année. Loin d'être utopique, ce chiffre correspond à ce qui se faisait à la fin des années 1980.

Ces revendications sont non seulement celles d'une quinzaine de « jeunes » mais rejoignent les demandes du mouvement luttant pour le logement social. D'ailleurs, la présente occupation est supportée par le FRAPRU, des groupes populaires, des coopératives d'habitation, ainsi que par de nombreux résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Auteur: Carl Desjardins